

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le mardi 3 juillet 2018, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175, route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, maire
 Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et
 secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe
 Monsieur Daniel Lyrette, directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9875

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec une modification au point 5.1 pour
 ajouter un montant de 944.52\$ aux comptes à payer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9876

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2018-07-CMD9877

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 354-71
CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin qu'un règlement modifiant le règlement no 354-71 concernant les plaines inondables sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2018-07-CMD9878

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 487-TRA-2010,
RÈGLEMENT SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES ET DES FOSSÉS**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Michel Guy qu'un règlement concernant la modification du règlement no 487-TRA-2010 concernant les ponceaux des entrées privées et des fossés sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9879

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 3 juillet 2018 totalise 305 136.91\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	59 025.23\$
Comptes payés :	202 190.87\$
Salaires :	43 920.81\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	1 878.15\$
- élus :	244.65\$
Chèque ou prélèvement annulé :	aucun

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9880

SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

- CCMVG - tournoi de golf annuel	120\$
- Halte de Pierre (cowboy extrême)	300\$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9881

DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT SUITE À UNE COUPE FORESTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé au propriétaire d'un terrain privé la permission de faire une coupe forestière et végétale en bordure du chemin de la Ferme-Joseph afin d'améliorer la visibilité dans une courbe du chemin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu la permission dudit propriétaire pour exécuter cette coupe sur une largeur de 3 mètres et une longueur de 20 à 25 mètres longeant le chemin de la Ferme-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a constaté ce printemps une coupe supplémentaire d'une largeur de 10 mètres et d'une longueur de 60 à 75 mètres, et ce, sans autorisation de sa part;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain a dû déboursier des frais afin de ramasser les arbres et nettoyer son terrain, soit une somme de 240\$ pour la location d'un tracteur et d'une remorque;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE DÉDOMMAGER le propriétaire du terrain pour le montant réclamer et de lui envoyer une lettre d'excuse pour les travaux réalisés sans permission.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9882

ENTENTE DE GRÉ À GRÉ AVEC ME RINO SOUCY DE DUFRESNE HÉBERT COMEAU

CONSIDÉRANT QUE le service en droit du travail et en droit municipal avec un conseiller juridique vient à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel de se prévaloir d'un service en droit du travail et en droit municipal avec un conseiller juridique;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau via Me Rino Soucy offre le service de conseillers juridiques en droit du travail et en droit municipal pour la somme de 400\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyée par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE CONCLURE une entente de gré à gré avec Me Rino Soucy du cabinet Dufresne, Hébert, Comeau Avocats pour le service de conseillers juridiques (retainer) en droit du travail et en droit municipal pour un montant de 400\$ plus taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le secrétaire-trésorier de la municipalité, dépose la décision de la Commission municipale du Québec à la première séance ordinaire suivant sa réception. Le document a été reçu à la municipalité le 28 juin 2018.

TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9883

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN LAC BOIS-FRANC ET LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sur le chemin du Lac Bois-Franc ont été réalisés en 2016 par Bolduc Lacelle Excavation Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comportait une clause permettant à la municipalité de faire une retenue de 5% en attente du certificat de réception définitive des travaux par le Service de génie municipal de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE le Service de génie municipal de la MRCVG a émis le certificat de réception définitive des travaux et recommande l'acceptation des travaux et la libération de la retenue de garantie de 5% relative à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ACCEPTER les travaux de réfection du chemin du Lac Bois-Franc suite à l'émission du certificat de réception définitive des travaux et de libérer la retenue de garantie de 9 166.98\$ taxes incluses et d'en faire la remise à Bolduc Lacelle Excavation Inc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9884

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES RUE TREMBLAY ET RÉJEAN ET LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT QUE des ouvrages ont été réalisés sur les rues Tremblay et Réjean en 2017 par 9088-9569 Québec Inc.;

- CONSIDÉRANT QUE** le contrat comportait une clause permettant à la municipalité de faire une retenue de 5% en attente du certificat de réception définitive des ouvrages par le Service de génie municipal de la MRCVG;
- CONSIDÉRANT QUE** le Service de génie municipal de la MRCVG a émis le certificat de réception définitive des ouvrages et recommande l'acceptation des travaux et la libération de la retenue de garantie de 5% relative à ces travaux;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- D'ACCEPTER** les ouvrages des rues Tremblay et Réjean suite à l'émission du certificat de réception définitive des ouvrages et de libérer la retenue de garantie de 14 869.76\$ taxes incluses et d'en faire la remise à 9088-9569 Québec Inc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9885

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 12 du règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le conseil doit nommer, par résolution, les membres du comité, soit : 3 personnes résidentes de la municipalité, 2 élus, 1 substitut aux résidents et 1 substitut élu;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 13 du même règlement, la durée du mandat des membres du CCU est de 2 ans;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres actuels du CCU sont en poste depuis 2 ans et qu'il appartient au conseil de renouveler leur mandats ou de choisir de nouveaux membres;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs résidents ont démontré leurs intérêts à faire partie de ce comité;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE NOMMER** M. Pierre Croteau, Mme Rachel Joly, Mme Anne Potvin, membre régulier et M. Michel Saumure à titre de substitut.

Monsieur le conseiller Denis Brazeau vote contre cette proposition.

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 354-71-1 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 354-71 CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* la municipalité de Déléage présente le règlement no 354-71-1 modifiant le règlement 354-71 sur les plaines inondables qui sera adopté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9886

DEMANDE À LA CPTAQ – ALIÉNATION D'UN ENSEMBLE DE LOTS (NO 4 910 995, 6 047 919 ET 4 557 168)

- CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole est classé 4-6F, 5-4W;
- CONSIDÉRANT QUE** l'exploitation agricole sur ces parcelles de terrain de superficie minimale serait problématique en vertu des marges applicables;
- CONSIDÉRANT QUE** les parcelles de terrain sont situées en bordure du chemin de la Ferme-Joseph et que les terrains situés au sud ne sont pas situés en zone agricole;
- CONSIDÉRANT QUE** l'exploitation agricole sur ces parcelles de terrain est de superficie minimale, plus exactement de 1.16 hectare pour les 3 parcelles;
- CONSIDÉRANT QUE** cette aliénation ne contrevient aucunement aux normes en vigueur plus précisément en matière d'environnement;
- CONSIDÉRANT QUE** ces parcelles de terrain ne peuvent être annexées à aucune autre propriété et demeurer en zone agricole;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a une superficie insuffisante pour y pratiquer l'agriculture et que ces parcelles n'ont pas la possibilité d'être annexées à une propriété permettant l'utilisation à des fins agricoles;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire favoriser le développement de son territoire sur des superficies conformes et souhaite réduire les parcelles dérogatoires;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande suggère d'annexer les parcelles de terrain aux terrains contigus pour uniformiser les limites de propriétés;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- D'APPUYER** cette demande à la CPTAQ et permettre l'aliénation de l'ensemble des lots 4 910 995, 6 047 919 ET 4 557 168.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9887

PROJET PATINOIRE – INSTALLATION DE L'ÉLECTRICITÉ

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a un projet de construction de patinoire;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de refaire l'installation électrique pour desservir la nouvelle infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions pour ces travaux :

Gilles Langevin Électrique	1 485\$ plus taxes
BL Électrique	1 137\$ plus taxes
Les Entreprises d'électricité Thibault	1 600\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ACCORDER le contrat pour l'installation de l'électricité pour la patinoire à BL Électrique pour la somme de 1 137\$ plus taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le suivi de la période de questions de la séance ordinaire du 5 juin 2018.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2018-07-CMD9888

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, de lever la présente séance ordinaire à 20h42.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2018-07-CMD9879, 9880, 9881, 9882, 9883, 9884, 9887.

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier